



Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 29 avril 2020

- Covid-19 -

Carole Delga : « Nous adaptons nos dispositifs pour mieux aider les habitants et les entreprises de la région »

Lors d'une conférence de presse tenue ce jour, mercredi 29 avril 2020, la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Carole Delga, a présenté de nouvelles mesures d'aides aux habitants et aux entreprises d'Occitanie.

« La crise sanitaire et économique du mois d'avril n'a pas la même réalité que celle du mois de mars, ni même que celle du mois à venir. Nous avons cette réactivité, cette agilité, pour adapter nos mesures et les enrichir. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, pour assurer la sécurité sanitaire du déconfinement, et répondre aux enjeux sociaux et économiques. Ces derniers ont d'ailleurs été les grands absents du discours du Premier ministre mardi dernier. Après s'être engagée, par équité sociale et territoriale, à remettre un masque gratuitement à tous les habitants du territoire, la Région lance dans les prochains jours une mesure de solidarité alimentaire en faveur des plus démunis et des lycéens boursiers. De même, nous allons réajuster nos aides aux entreprises, notamment aux secteurs touristique, aéronautique et aux commerçants, afin d'endiguer l'impact de cette crise, protéger les salariés, et garantir les conditions de la reprise » a déclaré la présidente de Région Carole Delga. Avant de conclure : « Dans le même temps, nous préparons l'après, je propose une Conférence sociale régionale pour la reprise et la transformation. Au sein de ce collectif, je souhaite que toutes les parties prenantes, collectivités, chambres consulaires, professionnels et associations travaillent en complémentarité pour apporter des réponses concrètes. Ma méthode a toujours été celle de la concertation, de la proximité et du sur-mesure »

Les nouvelles mesures d'aides aux habitants et aux entreprises :

- Masques et déconfinement, la Région prend ses responsabilités :

La question des **masques**, préoccupation principale des habitants de l'Occitanie et des Français, a été le premier point présenté. **Assurant de fait un véritable service public régional sanitaire**, la Région, associée aux Départements, a commandé **16 millions de masques**, dont 10 millions FFP1 et FFP2 et 6 millions de masques textiles. Ces commandes ont permis d'équiper en urgence les centres hospitaliers et professionnels de soins des secteurs publics et privés. **Les masques textiles seront distribués gratuitement à tous les habitants**, au plus proche des lieux d'habitation. Ces acquisitions représentent un investissement pour la Région de 20 M€ en lieu et place de l'Etat.

Concernant **la réouverture des lycées et dans un souci d'équité sociale**, la présidente de Région a regretté la décision du gouvernement de la reporter au mieux à début juin. La Région Occitanie était prête à accueillir progressivement, en donnant **la priorité aux nombreux lycéens en décrochage** identifiés par les établissements et le rectorat.

Par contre, la Région propose de **mobiliser les restaurants scolaires des lycées** pour permettre aux maires des communes en difficultés d'**assurer le service de restauration des écoles primaires**.

Enfin, **les transports seront rapidement et de manière progressive, remis en service** en garantissant l'accès aux **moyens d'hygiène** (gel hydroalcoolique dans les cars et accès à des points d'eau dans les gares et trains liO). De même, 20 000 masques seront remis aux abonnés liO ainsi qu'aux enfants et conducteurs des cars scolaires. Enfin, si la semaine du 11 mai, 40% des trains circuleront, **le service reprendra à son rythme normal, dans le respect d'une place condamnée sur deux, à compter du 25 mai**.

Afin de préserver l'accès aux transports de ceux qui n'ont pas le choix et afin d'éviter l'usage des véhicules personnels, la présidente de Région a soutenu l'appel du Premier ministre sur **le maintien des salariés en télétravail** dans tous les cas où cela est possible. **En la matière, la Région sera exemplaire** avec ses propres agents.

- La Région se mobilise pour les plus fragiles, et lance l'opération d'aide alimentaire « Bien manger pour tous »

Depuis le début du confinement, le budget moyen d'alimentation des familles a augmenté de manière significative. De nombreuses familles n'ont plus accès à la restauration collective, fragilisant encore plus l'accès des jeunes, à une alimentation de qualité. Face à ce constat et aux difficultés de vente des producteurs régionaux, la Région, en concertation avec les associations d'aide alimentaire du territoire et la chambre régionale d'agriculture, a décidé de mettre à disposition des associations des produits frais et locaux pour les familles dans le besoin. Cette opération « Bien manger pour tous » s'adresse aux familles de lycéens boursiers ainsi qu'aux publics fragilisés accompagnés habituellement par les associations d'aide alimentaire.

La Région achètera des produits frais aux producteurs locaux (fruits, légumes, poissons, fromages, viandes, jus de fruits...). Ils seront remis aux associations d'aide alimentaire pour la constitution de panier. Les bénéficiaires pourront venir les récupérer dans l'un des 300 points de collecte prévus sur l'ensemble des 13 départements (10 points de collecte à minima seront mis en place par département). **2 livraisons par mois** seront assurées en mai et juin pour fournir des produits alimentaires aux plus démunis. La Région mobilise une enveloppe de **1,2 M€** pour cette opération.

- **« L'OCCAL » : un nouveau fonds régional pour soutenir les entreprises du tourisme, commerces de proximité et artisans**

Avec 15.9 milliards d' € de consommation touristique, 10.3 % du PIB et près de 96 500 emplois, le tourisme est un secteur clé en Occitanie. Il en est de même pour le commerce et l'artisanat de proximité, essentiels pour la vitalité et l'attractivité des territoires, des centres villes et des bourgs-centres, et des stations touristiques.

Secteurs parmi les plus touchés par la crise sanitaire actuelle, **la Région se mobilise afin qu'ils puissent s'adapter rapidement aux exigences très fortes** qui vont s'imposer à la reprise de l'activité notamment en termes de propreté, d'hygiène, et de transparence sur les conditions sanitaires.

La Région lance ainsi **le fonds L'OCCAL**, un nouveau dispositif d'accompagnement d'urgence dédié aux entreprises du tourisme, aux commerces de proximité et aux artisans. **Créé en partenariat avec les Départements, les EPCI d'Occitanie et la Banque des territoires, le dispositif L'OCCAL se concentre sur la phase de redémarrage de l'activité au travers de 2 types d'intervention** : des **avances remboursables** d'aide à la trésorerie et des **subventions d'investissement** pour anticiper les demandes de réassurance des clientèles et financer des aménagements d'urgence.

La Région prévoit de mobiliser **une enveloppe de 70 à 80 M€ pour ce fonds qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} juin** et sera effectif jusqu'au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, un plan de relance d'envergure spécifique au secteur du thermalisme, bien-être et thermoludisme viendra également compléter le fonds L'OCCAL et **le plan de relance de 3 M€ lancé avec le Comité Régional du Tourisme d'Occitanie (CRT)**.

- **La Région renforce son soutien aux entreprises et salariés d'Occitanie**

Le fonds de solidarité exceptionnel

Depuis le début de la pandémie, la Région est fortement mobilisée en faveur des entreprises du territoire avec la mise en place de plusieurs dispositifs dont le fonds de solidarité pour les entreprises de moins de 10 salariés, déployé par l'Etat et la Région, autour de deux volets (*volet 1 : une aide de l'État de 1 500 € et volet 2 : une aide financée par les Régions comprise entre 2 000 et 5 000€*).

Afin de s'adapter à la réalité du terrain et de mieux répondre aux besoins des entreprises, la Région a décidé de faire évoluer **son dispositif exceptionnel et lance le volet 2 bis**, en remplacement du volet 3. **Doté de 12 M€ pour le mois d'avril**, il prévoit une aide aux entreprises et indépendants, tout statut, de 0 à 50 salariés, avec un chiffre d'affaires supérieur à 35 000€ pour l'année 2019, ayant bénéficié du volet 1 mais n'ayant pas eu de Prêt Garanti par l'Etat (PGE), pas d'accès au volet 2 et n'ayant pu bénéficier du fond de solidarité de l'Urssaf.

Une aide de 1 000€ pour les indépendants ;

Une aide de 2 000€ pour les entreprises de 1 à 10 salariés ;

Une aide 4 000€ pour les entreprises de 11 à 50 salariés ;

Aide à la relocalisation des entreprises

La crise économique mondiale déclenchée par le Covid-19 démontre comment l'approvisionnement national peut s'avérer fragiles sur des champs stratégiques en période de crise. C'est pourquoi la Région, en lien avec ses deux agences l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) et l'ARAC (Agence Régionale Aménagement Construction) étudie la **création d'un opérateur régional de soutien aux investissements publics** afin de soutenir l'action de relocalisation d'activités stratégiques dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'énergie et de l'environnement.

[Veillez trouver ci-joint une photo de la présidente Carole Delga, lors de la conférence de presse](#)

Contact presse :

Service presse : service.presse@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 52 75

[@presseoccitanie](#)